

12 April 2013

លេខ/No: D242/3



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា  
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia  
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

OFFICE OF THE CO-INVESTIGATING JUDGES  
BUREAU DES CO-JUGES D'INSTRUCTION

Date : le 27 novembre 2009

À : Co-procureurs  
CHEA Leang  
William SMITH

<b>ឯកសារទទួលបាន</b> DOCUMENT RECEIVED/DOCUMENT REÇU
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date of receipt/date de réception):
08-Apr-2010, 11:31
ឈ្មោះ (Nom/Prénom):
Chanthan Phok

De : You Bunleng  
Marcel Lemonde  
Co-juges d'instruction

<b>ឯកសារចម្លងត្រឹមត្រូវតាមច្បាប់ខ្មែរ</b> CERTIFIED COPY/COPIE CERTIFIÉE CONFORME
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ត្រឹមត្រូវ (Certified Date /Date de certification):
08-Apr-2010
ឈ្មោះ (Nom/Prénom):
Chanthan Phok

CONFIDENTIEL

Objet : VOTRE DEMANDE D'ACTES D'INSTRUCTION CONCERNANT  
LE CENTRE DE DOCUMENTATION DU CAMBODGE (DC-CAM)  
Réf. : 002/19-09-2007-ECCC-OCIJ

Par votre requête du 16 novembre 2000, vous avez demandé aux co-juges d'instruction (« CJI ») de « [TRADUCTION] demander au DC-Cam de les aider à examiner leurs archives en vue d'identifier les preuves pertinentes pour l'objet de cette instruction judiciaire, conformément à la liste reprise dans la demande jointe « annexe 4 » et de transmettre aux co-juges d'instruction les preuves à verser au dossier »<sup>1</sup>. À la suite de votre demande, les co-avocats de la personne mise en examen IENG Thirith ont déposé une réponse<sup>2</sup>, dont les CJI prennent note.

Les co-juges d'instruction informent les co-procureurs que la collecte, l'analyse et l'examen de documents du Centre de documentation du Cambodge (« DC-Cam ») ont été constants tout au long de l'instruction judiciaire. L'inspection des archives du DC-Cam a été et continuera d'être une ressource précieuse pour l'instruction. Le Bureau des co-juges d'instruction a mobilisé des

<sup>1</sup> D242, *Co-Prosecutors' Request for Investigative Action Concerning the Documentation Centre of Cambodia [DC-CAM]*, 16 novembre 2009, par. 14.  
<sup>2</sup> D242/2, *Defense Response to the Co-Prosecutors' Request for Investigative Action Concerning DC-CAM*, 23 novembre 2009.



ressources analytiques et juridiques significatives pour rechercher les pièces pertinentes.

Au cours de ce processus, le Bureau des co-juges d'instruction a systématiquement examiné les archives du DC-Cam sur la base de critères de recherche détaillés, fixés conformément à toutes les situations de fait dont les co-juges d'instruction sont saisis, dans le cadre de l'instruction judiciaire et priorité étant donnée aux critères fixés sur la base des catégories de documents considérés les plus pertinents<sup>3</sup>. Toutes les pièces pertinentes résultant de ces recherches ont été recueillies et font actuellement l'objet d'un examen juridique. Lors de l'examen de ces pièces, les co-juges d'instruction tiennent compte de l'objet de l'instruction et prennent en considération le fait de savoir si la pièce est potentiellement à charge ou à décharge.

Plus de 1 000 documents ont été récupérés à cette date, dont la longueur varie d'une seule page à plus de cent pages. Au total, après avoir examiné les archives du DC-Cam, les co-juges d'instruction ont retiré plus de 4 millions de pages pour examen juridique sur la base de leurs critères de recherche<sup>4</sup>. Les co-juges d'instruction s'efforcent de se concentrer en permanence uniquement sur les questions directement pertinentes et nécessaires, tout en évitant celles qui ne sont pas pertinentes ou sont répétitives.

Outre les recherches susmentionnées, chaque fois qu'il y a eu, *a priori*, une indication que le DC-Cam pouvait être en possession de documents pouvant contribuer à établir la vérité concernant des questions spécifiques pertinentes pour l'instruction, ces documents ont été obtenus. En application des commissions rogatoires, le Bureau des co-juges d'instruction a effectué de nombreuses visites au DC-Cam pour obtenir ces documents complémentaires pour examen juridique.

Les résultats de ces examens juridiques sont maintenant versés au dossier pénal – tous documents répondant aux exigences susmentionnées seront versés au dossier pénal 2 et, au besoin, la traduction en sera demandée. Quoi qu'il en soit, les co-juges d'instruction confirment que ce processus d'examen juridique sera terminé avant la clôture de l'instruction judiciaire et toute pièce des archives du DC-Cam qui est jugée pertinente (à charge ou à décharge) pour la manifestation de la vérité sera versée au dossier pénal 2, et les parties seront informées en

---

<sup>3</sup> Ainsi, les catégories de recherche comprenaient, notamment : procès-verbaux des réunions du PCK, télégrammes, directives du PCK et procès-verbaux d'exhumation après 1979.

<sup>4</sup> Il convient de noter que l'énorme majorité de ces documents sont en langue khmère, ce qui influence le rythme de leur examen juridique au sein du BCJI.



conséquence<sup>5</sup>. Le reste du contenu retiré des archives du DC-Cam et dont on considère qu'il n'est pas pertinent de le verser au dossier, mais qui peut comporter des pièces pour la défense, sera placé sur le disque des pièces partagées, où ces documents seront accessibles à toutes les parties pour consultation.

---

<sup>5</sup> Il convient d'éclaircir cependant que l'évaluation finale de leur signification ne peut être achevée avant la clôture de l'instruction judiciaire. La détermination finale des caractéristiques juridiques et factuelles des CJI sera reprise dans l'avis de clôture de l'instruction.

